

L'an 1735 le 4^e Juillet apres la publication faite de l'acte paroissial
par trois dimanches a la messe de paroisse, savoir le 17^e le 24^e
du dernier; et le 31^e du Courant apres les fiançailles solennelles
le même Jour ou il est par nous marié apres que nous avons pu
leur consentement mutuel; et ont reçu de nous la bénédiction
nuptiale, Louis Brière fils de deffunt Denis Brière et de l'an-
céstrée ses peres et mere; et Marie Magdelaine Chéron, fille de
Pierre Chéron; et de deffunte Jeanne Croûard, ses peres et me-
res tous deux de l'Église paroissiale assistés de Pierre Chéron pere
de Pierre Chéron Denis et François Chéron freres, de François
Brière frere; de Jean Guéneau, beau frere; et autres
qui ont signé